AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3435
FR0012789949-FS0978

13 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2021, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 décembre 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir, directement et indirectement, 252 666 888 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	252 125 626	5,03	252 125 626	5,03
UBS Switzerland AG	541 262	0,01	541 262	0,01
Total UBS Group AG	**252 666 888**	**5,04**	**252 666 888**	**5,04**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société UBS AG a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 227 825 929 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) réparties comme suit :

- 90 966 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP au titre d'un contrat de « *right of use* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 452 600 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions EUROPCAR MOBILITY GROUP; et

- 227 282 363 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 647 991 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *swap on baskets* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 1er janvier 2031[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 015 640 081 actions représentant 5 016 678 417 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.